

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Progrès

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA
FORMATION PROFESSIONNELLE

MINISTÈRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

PROJET D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DE
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET DES COMPÉTENCES
POUR LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

COMITÉ DE PILOTAGE



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Futureland

MINISTRY OF EMPLOYMENT
AND VOCATIONAL TRAINING

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

SECONDARY EDUCATION AND SKILLS
DEVELOPMENT SUPPORT PROJECT

STEERING COMMITTEE

N° 1123 /L/PADESCE-COPIL/SG-MINEFOP/SG-MINESEC

Yaoundé, le 25 MAI 2023

Réf. : L/ 01/23/L/PADESCE-COPIL/SG-MINEFOP/SG-MINESEC

V/L N°384/05-25/CD/ML/MK/Vdp/gn

- LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,
 - LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,
- Maîtres d'ouvrage du PADESCE, Co-Présidents du COPIL

A

Madame le Directeur des Opérations de la Banque Mondiale
Bureau du Cameroun
- Yaoundé / Cameroun -

**Objet : Evaluation de la Mise en œuvre des Directives
des Maîtres d'ouvrage du PADESCE.**

Madame le Directeur des Opérations,

Nous accusons réception de votre correspondance datée du 24 mai 2023 dont les références sont reprises en marge.

Y faisant suite, nous avons l'honneur de vous confirmer les deux faits suivants :

Premièrement, à l'exception de l'élaboration des termes de référence pour le recrutement du Coordonnateur Général du PADESCE transmis à la Banque mondiale en janvier 2021, ni le MINESEC, ni le MINEFOP n'ont été associés au processus ayant conduit au recrutement à ce poste, comme en témoignent la note de service N°022/NS/PRECASEM/MINEFOP-MINESEC/SPM du 24 août 2021 signé du Coordonnateur du PRECASEM, et les fiches de présence aux travaux du comité y relatif, dont copies sont jointes en annexe ;

Deuxièmement, dans votre correspondance ci-dessus évoquée, vous soutenez que : « l'UCP est placée sous l'autorité d'un Coordonnateur Général recruté par appel à candidatures, dont le contrat est signé par le Ministre de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire ». Nous sommes au regret de vous faire constater que, justement ce n'est pas le Ministre de l'Economie qui a signé ce contrat. Si notre collègue avait engagé le Gouvernement par sa signature, notre réaction aurait été différente.

Par ailleurs, suite à notre réunion du 12 avril 2023, relative à l'évaluation à mi-parcours du Coordonnateur Général du PADESCE, une feuille de route a été remise au Dr Paulette Marceline NGO BAYIHA, Coordonnateur Général du PADESCE, avec des directives des Ministres, Maîtres d'Ouvrage et vous en avez été informée.

Vingt-trois jours (23) après réception de ces directives, Madame le Coordonnateur Général nous a fait tenir une correspondance par laquelle elle nous rend compte de la mise en œuvre des directives qu'elle a reçues. L'évaluation de cette correspondance fait ressortir globalement l'information suivante :

Des six (06) directives reçues, Madame le Coordonnateur Général du PADESCE n'en a mise en œuvre aucune et n'a pas l'intention de le faire ;

Dans le même temps,

nous avons enregistré la plainte du Responsable Administratif et Financier du projet, relative à la lettre d'observation du 04 mai 2023 qui lui été adressée par Madame le Coordonnateur Général, copiée à la Banque mondiale, et au MINEPAT, au mépris de l'existence des Maîtres d'Ouvrage.

Aussi, prenant acte de ce que malgré les conseils, la concernée s'est mise dans une posture de défiance et de confrontation vis-à-vis des Maîtres d'ouvrage du projet, nous vous faisons savoir ce qui suit :

- 1) Le Ministre des Enseignement Secondaires et le Ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle, Maîtres d'ouvrage du PADESCE, ont informé le Dr. Paulette Marceline NGO BAYIHA, qu'à partir de la présente, le MINESEC et le MINEFOP cessent toute collaboration professionnelle avec elle en tant que Coordonnateur Générale du PADESCE ;
- 2) Les motifs de cette cessation de collaboration se déclinent comme suit :
 - a. L'attitude de défiance et de confrontation avec les Maîtres d'ouvrage ;
 - b. Vérification faite sur la base de son CV, le Dr. Paulette Marceline NGO BAYIHA, ne remplit pas les critères de qualification et expérience requis par les Termes de Référence, pour tenir le poste de Coordonnateur Général du PADESCE, d'où des difficultés d'appropriation du projet à date, source de nombreux blocages dans la mise en œuvre
 - c. Le climat de travail délétère persistant au sein de l'Unité de Coordination, ne permettant pas une implémentation sereine du projet et handicapant l'atteinte des résultats tant attendus par les bénéficiaires du projet.
- 3) Les Maîtres d'ouvrages du PADESCE se tournent vers la Banque Mondiale, pour solliciter que leur soient indiqués la procédure d'ouverture du poste de Coordonnateur Général du PADESCE par appel à candidature national ;

4) Dans cette attente, nous vous faisons connaître que Madame NGO NGUIDJOL épouse MBENOUN Sophie Magloire Diamant, Conseiller Technique N°1 au MINEFOP et Coordonnateur Technique de la Composante 2 du PADESCI, a été choisie pour assurer l'intérim pendant la période de vacance du poste de Coordonnateur Général.

Sachant compter sur votre collaboration habituelle, recevez, Madame le Directeur des Opérations, l'assurance de notre considération distinguée.

PJ : Dossier d'éléments justificatifs.

Copies :

- MINEPAT ;
- MINESEC/CAB ;
- MINEFOP/CAB ;
- Chronos/Archives.

Le Ministre des Enseignements Secondaires



Le Ministre de l'Emploi et de la Formation Professionnelle



ISSA TCHIROMA BAKARY



Yaoundé, le 25 MAI 2023

N° 02123 /L/PADESCE-COPIL/SG-MINEFOP/SG-MINESEC

Réf. : L/ 01/23/L/PADESCE-COPIL/SG-MINEFOP/SG-MINESEC du 25 avril 2023.

- LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,
- LE MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

Maîtres d'ouvrage du PADESCE, Co-Présidents du COPIL

A

Madame Paulette Marceline NGO BAYIHA

- Yaoundé / Cameroun -

Objet : Evaluation de la mise en œuvre des directives
des Maîtres d'ouvrage du PADESCE.

Madame,

- 1) Nous avons pris connaissance de votre lettre d'observation, du 04 mai 2023, adressée au Responsable Administratif et Financier du PADESCE, avec copie : (i) - au Secrétaire Général du MINEPAT ; (ii) - au DG-COOP du MINEPAT ; et, (iii) - à la Banque Mondiale.
Nous prenons ainsi acte de ce que malgré nos conseils, vous continuez dans cette attitude de défiance vis-à-vis des Maîtres d'ouvrage du PADESCE ;
- 2) Nous saisissons cette occasion pour vous rappeler que le MINESEC et le MINEFOP n'ont pas participé à votre recrutement, ni signé votre contrat de service et de ce fait ne peuvent pas vous évaluer ;
- 3) Au regard de ce qui précède, nous vous informons qu'à partir de la présente lettre, nos deux départements ministériels n'auront plus de relation de travail avec vous et aucun de nos personnels n'interagira plus avec vous sur le plan professionnel, dans le cadre du PADESCE ;
- 4) Nous vous faisons connaître par la même occasion que, par courrier séparé daté de ce jour, nous avons saisi la Banque Mondiale pour engager avec elle la procédure devant conduire

les maîtres d'ouvrage du PADESCE au recrutement et à la signature du contrat de
Coordonnateur Général dudit projet.

Veuillez agréer Madame, l'expression de notre parfaite considération.

ies :

- MINEPAT/CAB
- MINESEC/CAB
- MINEFOP/CAB
- DO/Banque mondiale
- Chronos/Archives.

Ministre des Enseignements Secondaires

Le Ministre de l'Emploi et de la Formation
Professionnelle



Miloua Lyongo

1981 TCHICAYA BAKADO